Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 45 (1947)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société suisse des mensurations et améliorations foncières :

procès-verbal de l'assemblée générale du 22 juin 1947 à Aarau

Autor: Bachmann, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hauptversammlung beschließt, daß die Übersetzung den französischen

Kollegen zu überlassen sei.

Kollege Luder gibt bekannt, daß in den deutschen Statuten einige Korrekturen zu machen sind. (Siehe Protokoll der Präsidentenkonferenz.) Die Vereinsversammlung stimmt den vorgesehenen Korrekturen der Art. 44 und 50 mehrheitlich zu. Es wird noch festgestellt, daß die französischen Statuten nicht genehmigt sind.

12. Standesordnung. Die von Herrn Prof. Bertschmann geleitete Kommission zur Aufstellung einer Standesordnung hat dem Zentralvorstand einen Bericht vorgelegt. (Siehe Protokoll der Präsidentenkonferenz.) Die Sektionen erhalten je eine Abschrift der vorgeschlagenen Standesordnung. Es ist vorgesehen, dieselbe an der nächsten Hauptversammlung genehmigen zu lassen. Bis zur Genehmigung einer definitiven Standesordnung gilt der Entwurf der Studienkommission. Die Versammlung ist mit diesem Vorschlag einverstanden.

Der Sekretär: E. Bachmann

Société suisse des mensurations et améliorations foncières

Procès-verbal

de l'assemblée générale du 22 juin 1947 à Aarau.

1. A 1115 h., le président central Baudet salue la présence, dans la salle du Grand Conseil à Aarau, de 150 membres actifs, des représentants des autorités de la Ville d'Aarau ainsi que de la Direction de la Maison Kern & Cie. S. A.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres suivants,

décédés l'année passée:

Auguste Campler, Yverdon; Martin Enderlin, Coire; Georges Heim, Erlen; Walter Jent, Soleure; Emil Ruegger, Zurich, Fausto Tosi, Massagno; Karl Troeger, Coire; Fritz Guggisberg, Thoune.

- 2. Constitution. Le sécrétaire du comité central tient le procès-verbal. Prof. Bachmann, Lausanne, désigné comme traducteur, ne fonctionne que sur demande.
- 3. Les procès-verbaux des deux dernières assemblées générales, parus dans le bulletin, sont approuvés par votation.

Le rapport annuel du président, publié dans le numéro de juin 1947,

est approuvé sur proposition de la conférence des présidents.

4. Ing. Eigenmann donne des renseignements sur les comptes de 1946. Nous renvoyons à l'annexe du bulletin. Le rapport des vérificateurs et la conférence des présidents proposent l'approbation des comptes avec remerciements au caissier. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

L'annexe du bulletin renseigne également sur le budget et la cotisation de 1947. Le budget est basé sur la cotisation annuelle de Frs. 25.—. Le budget et, partant, la cotisation proposée sont approuvés. Sur proposition de la conférence des présidents et en prévision de la réception, dans notre pays, du congrès international des géomètres, l'assemblée décide une cotisation extraordinaire de Frs. 2.— par an. La section Zurich—Schaffhouse, d'entente avec la conférence des présidents, demande que les émoluments de taxation des sections soient contrôlés. Dorénavant, le caissier central prendra contact avec les sections intéressées et dressera un tableau des contributions versées par les cantons.

- 5. Assemblée générale 1948. Elle durera 2 jours conformément au cycle habituel. La section tessinoise s'est aimablement offerte à recevoir l'assemblée générale. L'assemblée approuve le lieu proposé (Locarno) à l'unanimité.
- 6. Problème des études à l'E. P. F. Ing. Bachmann donne les renseignements suivants: considérant que les cours pour ingénieurs ruraux et géomètres sont très chargés, l'E. P. F. étudie actuellement la prolongation du programme d'études de 7 à 8 semestres. Une commission, instituée par le comité de la S. S. M. A. F., s'est réunie le 31 mai 1947 à Zurich; après un examen approfondi du problème, elle a tiré à l'unanimité les conclusions suivantes:
- a) Le programme d'études des ingénieurs ruraux et des géomètres doit être considéré sur le plan national. Les programmes des Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne doivent être examinés; ils doivent être conçus de telle manière que, pendant les 4 premiers semestres au moins, un changement d'école soit possible.
 - b) Renoncer à porter de 7 à 8 le nombre des semestres.
- c) Réduire le nombre des heures en supprimant des branches secondaires et tout particulièrement des cours qui chevauchent.
- d) Intercaler, avant le diplôme final, une activité pratique d'une année au moins.

La conférence des présidents approuve les conclusions de la commission et demande de nommer une nouvelle commission de 7 membres. Les membres doivent être issus de toutes les régions du pays; il est proposé à cet effet 2 collègues suisses-romands, 1 tessinois et 4 suisses-allemands. La conférence des présidents présente la résolution suivante à l'assemblée générale:

La Société Suisse des Mensurations et Améliorations foncières, réunie en assemblée générale le 22 juin 1947 à Aarau, s'est préoccupée du problème de la prolongation des études d'ingénieur rural et géomètre à l'Ecole polytechnique fédérale.

Elle estime que ce problème est d'ordre national et qu'il doit être envisagé sur un plan de collaboration entre les Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne.

Considérant les répercussions économiques certaines qu'une prolongation des études entraînerait dans notre pays, où le coût de la vie est déjà très élevé, la S. S. M. A. F. désire que cette question soit étudiée à fond avant toute décision définitive.

A cet effet, elle institue une Commission professionnelle d'étude où seront représentées toutes les régions linguistiques du pays. Cette Commission fournira, dans le plus court délai possible, un rapport complet relatif à l'enseignement professionnel. Elle prendra contact à cet effet avec les organes responsables des Ecoles polytechniques et Services fédéraux intéressés, ainsi qu'avec les Sociétés Suisses des Ingénieurs ruraux et de Photogrammétrie.

Ce rapport sera transmis, après approbation de la Conférence des présidents, des sections et des groupes de la S. S. M. A. F., à la Direction des Ecoles polytechniques de Zurich et Lausanne, ainsi qu'aux Services fédéraux que cela concerne.

La commission se compose des membres suivants:

Bachmann Emil, Bâle; Bruderer Ernst, Herisau, Buetti Ivo, Muralto; Luder Rudolf, Berne; Mugnier Marius, Ardon; Richard Jean, Zürich (Lausanne); Stamm Johann, Bulach.

L'assemblée générale approuve la proposition de la conférence des présidents.

Prof. Imhof justifie le point de vue de l'E. P. F. et applaudit à la nomination d'une commission. Selon lui, le programme d'études, qui doit être déchargé, ne peut l'être que par une augmentation du nombre des semestres. Le stage de 2 ans exigé entre la fin des études et le brevet de géomêtre officiel est trop long; il devrait être réduit. Ing. Härry trouve dans la fusion des sections pour ing. ruraux et géomètres l'origine de la surcharge des programmes. L'E. P. F. devrait se concacrer plus particulièrement aux problèmes fondamentaux. Le stage ne souffre en aucun cas une réduction. Prof. Bachmann et Prof. Bertschmann donnent également leur avis à ce sujet.

- 7. Contrats collectifs de travail. Gsell, en qualité de président des patrons, renseigne l'assemblée sur l'état des travaux préparatoires. Les pourparlers sont en cours, et les sections doivent encore étudier le problème des contrats collectifs. L'assemblée générale approuve les pourparlers et désire que l'étude du problème soit continuée.
- 8. Formation des apprentis. Ing. Luder renseigne l'assemblée sur les nouveaux programmes d'enseignement des apprentis. (Voir à ce sujet le procès-verbal de la conférence des présidents).
- 9. Congrès international des géomètres. Le Président Baudet donne des renseignements sur les 3 séances internationales qui se sont tenues jusqu'à ce jour. A l'occasion de la conférence de cette année à Paris, plusieurs pays ont demandé à la Suisse de diriger l'association internationale des géomètres et d'organiser un congrès en 1949 dans notre pays. La conférence des présidents s'est ralliée aux présentes propositions; il en est de même pour l'assemblée générale.
- 10. Bulletin. Ing. Bachmann informe l'assemblée qu'une nouvelle réglementation est en vigueur pour l'impression du bulletin; un nouveau contrat d'édition, valable dès le 1 er janvier 1947, a été passé avec l'Imprimerie Winterthour S. A. Comparativement aux prix payés jusqu'ici, l'augmentation des frais d'impression est de Frs. 3 500.— environ.

La conférence des présidents propose à l'assemblée générale de ne plus publier dans le bulletin les procès-verbaux de la conférence des présidents. On pourrait ainsi économiser 10–12 pages par année et disposer de cette place pour des articles scientifiques. Après avoir entendu les collègues Guibert, Wild, Prof. Bachmann, Maderni, Solari, Härry, Bertschmann et Rey-Bellet, l'assemblée générale décide que, comme par le passé, les procès-verbaux de la conférence des présidents paraîtront dans le bulletin.

11. Statuts en français. Collègue Genoud critique la traduction et désire qu'un autre titre soit donné à la société. Le terme «géomètre» devrait y figurer. Prof. Bäschlin critique la traduction de «Kulturtechnik» en «Améliorations foncières». Les collègues Dr. Hegg, Cavin, Emery, Nicod, Solari, Bertschmann, Maderni et Ammann donnent encore leur opinion. L'assemblée générale décide de laisser aux suisses-romands le soin de la traduction.

Collègue Luder informe que quelques corrections doivent être apportées au texte allemand (voir procès-verbal de la conférence des présidents). L'assemblée générale approuve les modifications apportées aux art. 44 et 50. Il est entendu que les statuts en français ne sont pas adoptés.

12. Code d'honneur. La commission, présidée par le Prof. Bertschmann et chargée d'établir un code d'honneur, a remis un rapport au président central (voir procès-verbal de la conférence des présidents). Chaque section recevra une copie du projet proposé. Il est prévu de soumettre le code d'honneur à l'approbation de la prochaine assemblée géné-

rale. Jusqu'à ce qu'un code d'honneur définitif soit approuvé, le projet étudié par la commission est valable. L'assemblée générale se déclare d'accord avec cette proposition.

Le secrétaire: E. Bachmann.

Gewerbeschule der Stadt Zürich

Interkantonale Fachkurse für Vermessungstechniker-Lehrlinge

Die Gewerbeschule der Stadt Zürich führt bei genügender Beteiligung in der Zeit vom

8. September bis 4. Oktober 1947

einen interkantonalen Fachkurs I. Stufe für Vermessungstechniker-Lehrlinge durch. Das eidgenössische Reglement über die Durchführung dieser Kurse verpflichtet sämtliche Vermessungstechnikerlehrlinge des deutschsprachigen Landesteiles zur Teilnahme unter gleichzeitiger Befreiung vom Besuch der örtlichen Berufsschulen. Die Anmeldeformulare können von der Gewerbeschule der Stadt Zürich bezogen werden; sie sind durch Vermittlung des zuständigen Lehrlingsamtes bis spätestens

Samstag, den 23. August 1947

der Schulleitung wieder zuzustellen. Anmeldepflichtig sind alle Lehrlinge, die seit Herbst 1946 eine Lehre als Vermessungstechniker begonnen und Kurs I noch nicht besucht haben.

Zürich, den 23. Juni 1947.

Die Direktion

Kleine Mitteilung

Hinschied von Prof. Dr. Th. Niethammer, Basel

Am 28. Juli 1947 ist in Basel der frühere Ordinarius für Astronomie an der Universität Basel, Prof. Dr. Theodor Niethammer, einem Herzleiden, das ihn schon längere Zeit belästigt hatte, im 72. Altersjahre erlegen. Der Verstorbene wirkte bis vor kurzem noch in seinem Ruhestand an der Basler Universität, da sich die Wahl des Nachfolgers verzögert hat. Niethammer war Vizepräsident der Schweiz. geodätischen Kommission, ferner Sekretär der Schwerekommission der internationalen Assoziation für Geodäsie und Mitglied einer Reihe weiterer Kommissionen dieser internationalen Körperschaft. Er war eine international anerkannte Autorität für moderne Methoden der geographischen Ortsbestimmung und für die Schweremessungen. Von 1899 bis 1921 war er Ingenieur der Schweiz. geodätischen Kommission. In dieser Eigenschaft führte er die Beobachtungen im Schweizerischen Schwerenetz und eine Menge von Breiten- und Azimutmessungen durch. Niethammer hat viele sehr wertvolle Publikationen verfaßt, die ihm große Anerkennung verschafft haben. Alle Kenner hoffen, daß er sein Lehrbuch über moderne Präzionsmethoden der geographischen Ortsbestimmung zum Abschluß bringen konnte, das eine längst empfundene Lücke in der Lehrbuchliteratur ausfüllen wird. Niethammer hat durch seine wissenschaftlichen Publikationen für das Ansehen schweizerischer wissenschaftlicher Arbeit im Ausland Hervorragendes geleistet. Die Schweiz geodätische Kommission